



Division
des Examens
et Concours

VR/DEXCO/JLR/JG
n° 3211/ 320

Affaire suivie par
Mmes GOUZENES et
LOLOHEA
Bureau 217
Téléphone
(687) 26.61.78
Fax
(687) 26.61.73
Mél.
dexco@ac-noumea.nc

22 rue Dézarnaulds
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Circcapa-sh06

Nouméa, le 20 JUL. 2006

Le Vice-Recteur

à

- Mesdames et Messieurs les enseignants
des collèges publics
S/C de Mesdames et Messieurs les
principaux des collèges publics

- Mesdames et Messieurs les enseignants
de l'enseignement privé
S/C Monsieur le directeur diocésain de
l'école catholique
S/C Monsieur le directeur de la Fédération
de l'Enseignement Libre Protestant,
S/C de Monsieur le directeur de l'Alliance
Scolaire de l'Eglise Evangélique,

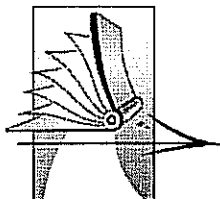
(Voie hiérarchique)

CIRCULAIRE

Objet : - Examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées,
les Enseignements Adaptés et la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap
CAPA-SH – session 2006 - centre de Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Réf : - Arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de l'examen du CAPA-SH
- Décret N°2005-1299 du 19 octobre 2005 modifiant le décret n°2004-13 du 5
janvier 2004 créant le CAPA-SH
- Convention Etat/Nouvelle-Calédonie en date du 18 novembre 2005
relative à la délivrance du CAPA-SH

Conformément aux textes ci-dessus référencés, j'ai l'honneur de vous informer
qu'une **session** conduisant à l'obtention de l'examen du certificat d'aptitude
professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la
scolarisation des élèves en situation de handicap (**CAPA-SH**) est ouverte selon
les calendriers suivants :





Ouverture des registres d'inscription :

du lundi 24 juillet 2006 au jeudi 24 août 2006

Calendrier des épreuves :

- o **du lundi 4 septembre au vendredi 15 décembre 2006**

pour les candidats qui souhaitent changer d'option, conformément à l'article 8 de l'arrêté du 5 janvier 2004 portant sur l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPA-SH.

- o **du lundi 2 octobre au vendredi 15 décembre 2006**

pour les candidats au CAPA-SH – **option F** qui rempliront les conditions requises conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 janvier 2004 portant sur l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPA-SH.

Date limite du dépôt des mémoires : le vendredi 22 septembre 2006



Pour le vice-recteur empêché
le secrétaire général du Vice-Rectorat

Jean-Claude CARTHILLIER

Copie pour information :

- Mme la directrice de l'Institut de Formation des Maîtres de la Nouvelle-Calédonie
- M. le directeur de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres du Pacifique
- M. le directeur du Centre d'Information et d'Orientation
- M. le directeur du Centre de Documentation Pédagogique